CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Reynald NOCERA, représentant légal de KALEA Formation pour le Développement, atteste que :

Samuel RICOUARD

salarié(e) de l'entreprise

a suivi l'action de formation : **Parcours Services DDA 2024 5H**

Nature de l'action : **FORMATION**

Cette formation s'est déroulé du **21 mai 2024** au **29 mai 2024**

pour une durée totale* de **5 heures**.

Cette formation a été validée par un score de validation des acquis de : **85,27 %**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Asnières sur Seine

Le 29 mai 2024

Reynald NOCERA
Direction

KALEA FORMATION
36 rue de Nanterre 92600 Asnières sur Seine
www.kalea-formation.com
SIREN 492 354 014 APE 8559A
N° activité 11 92 20927 92

* Dans le cadre des formations à distance, il est tenu compte de la réalisation des activités pédagogiques et du temps estimé pour les réaliser.

Annexes FOAD - Formation à distance (apports de contenus + évaluations des acquis + bilan pédagogique)

"Formation Continue 2024 relative à la Directive sur la Distribution en Assurances" - Durée: 5 heures

Liste des thèmes

RGPD Refresh
Lutte Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme
Protection du consommateur et litiges
Les risques émérgents en IARD
Les particularités juridiques de l'assurance
Le traitement des réclamations et la médiation
Réglementation et déontologie
L'assureur responsable
L'assurance des flottes automobiles

Règles de notation

Le participant est évalué à la fin de chaque module composant son parcours.
Le seuil de réussite est fixé à 70%.
Le score du résultat global du parcours est porté en page 1 de la présente attestation.